

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

FIUME SANTU

Département de HAUTE-CORSE (2B) / Commune de SAINT-FLORENT (2B298)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>A la section du cours d'eau prise au droit de l'extrémité aval de la propriété de la veuve Gentile (Rose) et immatriculé au cadastre sous le n°34, section C, feuille 1.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Positionnement impossible à partir du Scan Littoral. Absence de parcelle cadastrale n°34 en bordure du cours d'eau (source : BD Parcellaire IGN). Ne reste plus qu'à aller consulter les cadastres sur place si la délimitation n'est pas obsolète...</p> <p>Positionnement impossible (à partir des référentiels géographiques en ligne)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) : ABSENT

